

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 045-214502288-20250127-1_1_2025-DE

S'LO

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	8

L'an 2025, le 24 janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2025.

Vote
A la majorité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 4

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 30/01/2025
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

1-1/2025 – Mise à jour des statuts de la CCPG

Madame Catherine RAGOBERT explique que lors de la séance du 10 décembre 2024 le Conseil Communautaire de la CCPG a voté la modification de ses statuts. Les nouveaux statuts sont présentés au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par un vote à main levée de 8 OUI (Mmes Catherine RAGOBERT, Cécile GÉNÉRALI, Mélanie LESSEUR, Nathalie POTIER-CARRASCO MM André DELAPLANCHE, Stéphane GAUME, Benoît TRINQUET, Gilles BERTRAND) et 4 ABSTENTIONS (Mme Sandrine CHEVALIER, MM Thierry MERCIER; Pascal SAUVAGE, Thibaud DUVERGER) :

- **APPROUVENT** le changement de statut de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/01/2025
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Gilles BERTRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12

L'an 2025, le 24 janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 30/01/2025
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

1-2/2025 – Approbation du tableau des effectifs

Catherine RAGOBERT expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif. Enfin, le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2/2022 du 14/01/2022 portant tableau des effectifs des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 045-214502288-20250127-1_2_2025-DE



Considérant le besoin de la mairie de Nibelle de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour

Sur le rapport de Madame le Maire,
Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDENT :

Article 1 :

D'approuver le tableau des effectifs de la mairie de Nibelle des emplois annexé à cette délibération à compter du 24/01/2025

Article 2 :

La délibération n° 2/2022 du 14/01/2022 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 3

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois seront inscrits au budget 2025

Article 4

Que Madame la Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/01/2025
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Gilles BERTRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 24 janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/01/2025.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 30/01/2025
Et
Publication ou notification du :

1-3/2025 – Projet enfouissement réseau électrique secteur Billoterie

Catherine RAGOBERT rappelle que lors de la séance du 13 décembre 2024 a été évoqué le projet d'enfouissement des réseaux électriques et téléphone / fibre. La SICAP et le SIERP financent ces projets à hauteur respectivement de 70 % et 10 % du montant hors taxes. La Commission Travaux a priorisé les zones concernées pour lesquelles le réseau traverse des propriétés privées. Parmi ces secteurs, le secteur de la Billoterie sera priorisé pour 2025 afin d'accompagner le projet d'agrandissement de l'élevage agricole. Le projet intégrera également l'enfouissement du réseau téléphone/fibre pour lequel le chiffrage est en cours. Le chiffrage estimatif de l'enfouissement du réseau électrique SICAP est présenté.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRMENT** la nécessité des travaux,
- **APPROUVENT** le chiffrage de la SICAP d'un montant de 84 338.00€ HT soit 101 206.00€ TTC,
- **SOLLICITENT** une subvention auprès du SIERP et de la SICAP, correspondant à 80% du montant HT, soit un reste à charge pour la commune de 16 867.00€ HT soit 20 241.00€ TTC.
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 en section d'investissement - au compte 21538,
- **CHARGENT** Madame la Maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/01/2025
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
M. Gilles BERTRAND

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 24 janvier 2025

L' an 2025 et le 24 janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 20/01/2025

Date d'affichage : 20/01/2025

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

A été nommé secrétaire : M. BERTRAND Gilles

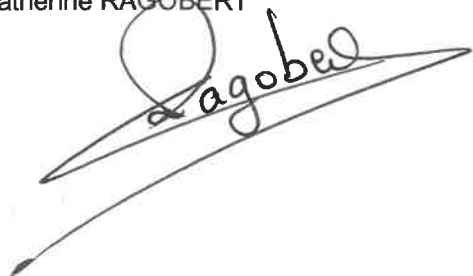
Ordre du jour :

- Mise à jour des statuts de la CCPG
- Approbation du tableau des effectifs au 1/1/2025
- Devis passage led de la bibliothèque
- Devis enfouissement réseau électrique secteur Billoterie
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé à l'unanimité.

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Décision
1	1-1/2025	Mise à jour des statuts de la CCPG	Approbation
2	1-2/2025	Approbation du tableau des effectifs	Approbation
3	1-3/2025	Devis passage led de la bibliothèque, de la salle des associations et du musée Barillet	Report
4	1-3/2025	Projet enfouissement réseau électrique secteur Billoterie	Approbation

En mairie, le 27/01/2025,
Madame la Maire,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
Gilles BERTRAND

